

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie la Forêt des Découvertes Inc.		Date d'inspection Le 02 octobre 2026	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 5		Numéro de permis 2026021	
Adresse 66-70 des Pionniers Avenue Balmoral NB E8E 1E1		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté.
- À la suite de la vérification de 15 dossiers d'enfants, tous les dossiers sont complets. Les profils ainsi que les formulaires de consentement sont dûment remplis.
- Les produits toxiques, chimiques et d'entretien sont barrés sous clé et hors de portée des enfants.
- Observations:
- Les enfants sont arrivés de l'école, se sont lavé les mains, ont mangé leur collation fournie par leurs parents et sont allés jouer dehors.
- Discussion avec l'éducatrice concernant ses zones d'apprentissage. L'éducatrice a beaucoup d'idées pour améliorer ces zones d'apprentissage.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 octobre 2026

Date

original signé par
Veronic Caron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"